Nations Unies S/2020/1124



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 novembre 2020, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 4 de la résolution 2542 (2020) du Conseil de sécurité en date du 15 septembre 2020, dans lequel celui-ci m'a prié d'évaluer les mesures à prendre pour parvenir à un cessez-le-feu durable en Libye et de déterminer le rôle que pourrait jouer la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) dans la fourniture d'un appui modulable concernant le cessez-le-feu, parallèlement à l'établissement de mon rapport périodique qui contiendrait des propositions pour assurer une surveillance efficace du cessez-le-feu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, au plus tard 60 jours après l'adoption de la résolution.

À la suite de la signature, le 23 octobre 2020, de l'accord de cessez-le-feu intégral et permanent en Libye, dont le Conseil s'est félicité dans la déclaration qu'il a faite à la presse le 27 octobre 2020 (SC/14339), les parties libyennes ont multiplié les rencontres en face-à-face et poursuivi leurs discussions sur la mise en œuvre de l'accord. À cet égard, la Commission militaire conjointe 5+5, établie sous l'égide de la MANUL, s'est réunie deux fois en Libye et a l'intention de se réunir à nouveau le 16 novembre 2020 pour avancer dans l'élaboration du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu.

De son côté, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a chargé une équipe de planification interinstitutions pour la Libye de se tenir prête à appuyer la mise en place rapide et intégrée du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu. Pour déterminer plus précisément les besoins de planification interne, la MANUL a procédé à des évaluations préliminaires de la logistique et des conditions de sécurité à Syrte, où sera probablement installé le mécanisme. Toutefois, les parties libyennes continuent de débattre de certains éléments essentiels du mécanisme dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5. Or, le Secrétariat aura besoin de connaître l'issue des pourparlers en cours pour pouvoir avancer dans la planification.

Compte tenu de ce qui précède, je demande au Conseil de sécurité de bien vouloir proroger le délai fixé pour la présentation de mon rapport périodique jusqu'au 30 décembre 2020. Ce délai supplémentaire permettrait au Secrétariat de soumettre au Conseil des propositions efficaces concernant le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, qui tiendraient compte des pourparlers en cours.

Je saisis cette occasion pour remercier le Conseil de son appui constant aux efforts que déploient ma représentante spéciale par intérim, Stephanie Williams, la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies en Libye pour apporter la paix et la stabilité au peuple libyen.

20-15622 (F) 231120 231120





Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**